

Toussaint Louverture

SAINT DENIS

8-10-12, RUE TOUSSAINT LOUVERTURE . 93200 SAINTDENIS

N°1619

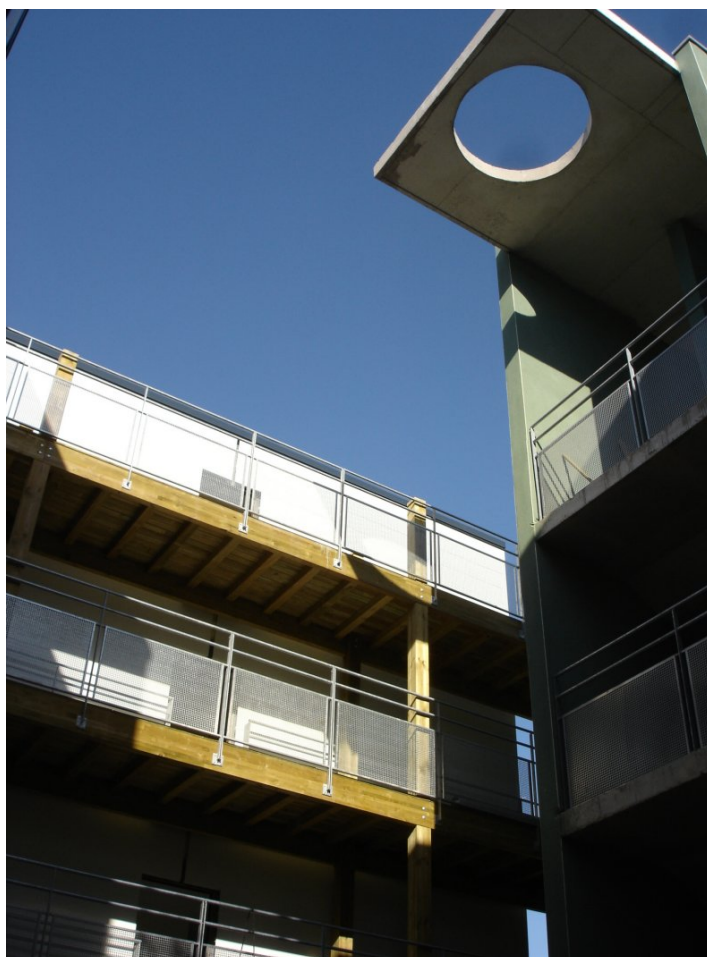
Logement d'urgence

Const. Neuve

PartenairesDDE Seine-St-Denis
DDASS Seine-St-Denis
Ville de Saint-Denis**Investissement**Fonds propres Adoma
4 822 000 € HT
dont travaux :
4 042 000€ HT

Les 46 logements d'urgence et d'insertion de la résidence Toussaint Louverture font partie d'un programme pour lequel Adoma a signé une convention avec l'Etat en décembre 2006 et obtenu une augmentation de capital de 50 Millions d'euros.

Ils ont été construits en 9 mois selon un procédé constructif semi-préfabriqué. C'est une opération temporaire, pour laquelle le terrain est mis à disposition pour 5 ans et un permis de construire à titre précaire a été obtenu.



le public

Relogement temporaire de familles vivant dans des conditions de logement dangereuses pour leur santé (insalubrité, péril, saturnisme...) sur la commune de Saint-Denis.

Les logements sont attribués par une commission technique associant l'Etat et Adoma, après réalisation d'un diagnostic social de la famille par les travailleurs sociaux.

Toussaint Louverture

SAINT DENIS



N°1619

8-10-12, RUE TOUSSAINT LOUVERTURE . 93200 SAINTDENIS

le bâti

46 logements répartis sur 10 petits bâtiments en R+3, desservis par des coursives.

- 20 T1
- 5 T2
- 17 T3
- 4 T4

Les logements sont loués meublés, avec des cuisines équipées.

espaces communs / services

- des bureaux d'accueil
- local de distribution de draps
- un local vélos / poussettes
- nettoyage des parties communes

particularité

- pas de locaux collectifs
- un accompagnement social fort : une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale composée de 2 travailleurs sociaux est chargée du diagnostic des ménages avant leur entrée, de leur accompagnement social pendant leur présence dans les logements et de la préparation de leur relogement.

équipe Adoma

- 1 responsable résidence
- 1 ouvrier de maintenance
- 2 intervenants sociaux (MOUS)

Cette équipe est rattachée à l'agence de Saint-Denis.

financement exploitation

- Les logements bénéficient de l'ALT. Les résidents paient en plus une participation incluant les charges et un forfait fluides.

- La MOUS est financée à 100% par l'Etat pour une durée de 3 ans.



cuisine d'un T4



séjour d'un T1

